

L'étude des conflits internationaux : l'approche constructiviste et la nécessité de l'interdisciplinarité, à travers l'étude du concept de la renaissance

Mustapha Arihir, GRECCAP, Université Bordeaux-Montesquieu

L'étude des conflits internationaux fait partie intégrante de la discipline des Relations Internationales. Elle a pour terrain de recherche, non seulement, la détermination des origines des conflits et leur nature, mais aussi la prévention et la résolution de ces derniers. Ainsi, plusieurs études ont permis de dévoiler et d'expliquer les conflits qui naissent entre les Etats pour des raisons de sécurité, de profit, ou autres. Cependant, avec l'évolution qui s'est produite dans les relations internationales, telle que l'introduction des nouveaux acteurs (l'individu, les organisations, etc.), mais aussi le jaillissement du symbolique et de l'identitaire sur la scène internationale, on remarque un changement de regard sur la nature de ces relations. En effet, la réalité des relations internationales connaît une évolution considérable. Depuis quelques décennies, on assiste à des conflits d'ordre symbolique ou identitaire influençant les relations interétatiques. Ce qui a amené les spécialistes à prendre en considération l'aspect affectif et symbolique dans l'émergence des conflits internationaux. De ce fait, des concepts, comme celui de la « reconnaissance », ont fait leur apparition dans les travaux des internationalistes.

Développé au départ dans la philosophie politique, le concept de « reconnaissance » a été utilisé ensuite par les différentes disciplines en sciences sociales, dont les Relations Internationales. Ainsi, l'évolution des travaux en psychologie et en sociologie a permis la transmission de ce concept entre diverses disciplines. C'est la raison pour laquelle son introduction dans l'étude des conflits internationaux ne peut se passer de ces travaux. Les relations internationales ne peuvent en aucun cas se résumer à des relations entre entités étatiques, menées par des hommes politiques, agissant rationnellement pour défendre l'intérêt de leurs Etats, mais elles sont aussi des relations entre individus et sociétés. Les relations internationales pourraient désormais être vues comme des relations sociales qui ne se soumettent pas uniquement à la logique exclusive de la rationalité économique-politique, utilitariste et pragmatique, mais elles peuvent aussi être abordées sous un angle social intersubjectif.

Du matériel au symbolique

Longtemps, l'analyse des conflits internationaux a été dominée par les théories réalistes et libérales, voire par celles de l'intégration. Ces travaux théoriques se sont concentrés sur le rôle de l'Etat comme acteur principal et comme entité dirigée par des « politiques » qui doivent être des acteurs rationnels agissant en termes d'intérêt national. C'est pourquoi le comportement d'un décideur en politique étrangère est différent de celui d'un citoyen. En effet, l'homme politique agit au nom de l'Etat et donc, il est censé prendre des décisions rationnelles pour servir l'intérêt national. Ainsi, la plupart des travaux ont jusqu'ici mis en évidence des éléments comme le pouvoir, la sécurité, ou encore le profit économique comme source de conflits entre les Etats.

En effet, l'ontologie néo-réaliste et néo-libérale repose sur une vision utilitariste et rationaliste du monde ; les Etats, pour ces deux approches, agissent selon leur intérêt national dans un monde où prédominent soit le conflit et la quête de sécurité chez les néoréalistes, soit la quête de bien être économique chez les néo-libéraux. Pour les premiers, les intérêts sont divergents, et les Etats vivent toujours dans l'insécurité où la paix devient précaire, car pour eux la règle est que les Etats sont en lutte permanente pour la puissance, à la fois comme moyen et fin. Pour les seconds, il s'agit au contraire d'Etats ayant des intérêts concourants qui, par le biais de l'économie, peuvent éviter les conflits puisque, plus les intérêts économiques s'entrelacent et s'enchevêtrent, moins les Etats ont tendance à entrer en conflit. Ce dernier devient très coûteux pour l'Etat en tant qu'acteur rationnel. On trouve quasiment la même idée chez les théoriciens de l'intégration, comme les fonctionnalistes et les néo-fonctionnalistes, pour qui les intérêts des Etats peuvent se concilier.

À travers son ouvrage *A working peace system*, David Mitrany concevait les principaux éléments d'une théorie de l'intégration en mettant en valeur le facteur économique pour la réalisation de celle-ci. Il voit que la ramification en *spill-over* de la coopération dans des secteurs techniques et l'enchevêtrement des intérêts laissent les Etats croire que la coopération politique n'est pas une priorité, car c'est l'intégration économique qui peut établir les bases de l'entente politique, même si celle-ci serait moins intéressante au départ. Ces postulats réalistes, néolibéraux et des théories de l'intégration ne peuvent pas, cependant, expliquer la question suivante : pourquoi les Etats préfèrent parfois réaliser un intérêt immatériel plutôt qu'un intérêt matériel ? L'intérêt de l'Etat n'est pas toujours conçu suivant une logique utilitariste et matérialiste, mais il se peut que l'Etat recherche l'honneur, la gloire, etc.

Les constructivistes rejettent cette vision restrictive ou simpliste des relations internationales. Pour eux, l'interprétation du monde ne réside pas seulement dans les ressources matérielles et

militaires dont disposent les Etats et selon lesquelles et pour lesquelles ils agissent, mais aussi dans le capital symbolique. Ils proposent une conception interactionniste et évolutive du monde postulant que « *les gens font la société et la société fait les gens.*»ⁱⁱ, c'est-à-dire que les agents font les structures et les structures à leur tour influencent les agents ; c'est une vision interactionnisteⁱⁱⁱd'un monde en évolution permanente. Ainsi, les idées ont plus d'importance que l'aspect matériel. Les constructivistes opposent une approche basée sur l'importance des idées à une autre approche plus axée sur le matériel. Cela ne veut pas dire qu'ils soient des idéalistes. En effet, les constructivistes accordent une importance capitale aux idées, contrairement aux libéraux et aux réalistes, pour lesquels les idées sont des épiphénomènes. Ainsi, les constructivistes ont des pistes de recherche novatrices. Ce qui favorise l'évolution de la théorie en politique étrangère, en particulier, du fait de leurs efforts en vue d'établir un lien entre les normes, l'identité nationale et l'intérêt national.

La politique étrangère, l'identité et l'intérêt national

Etant donné que la politique étrangère est le cadre où se forment les décisions destinées à l'extérieur, il importe de s'intéresser à l'analyse de cette politique pour comprendre les conflits qui naissent entre les Etats. Il importe aussi de rappeler que notre étude se concentre surtout sur les conflits interétatiques et n'est pas consacrée aux conflits multinationaux, à belligérants multiples comme, par exemple, les guerres mondiales.

Ce que nous voulons montrer ici n'est pas une définition des trois concepts (la politique étrangère, l'identité et l'intérêt national), mais plutôt la relation entre la politique étrangère et les deux autres concepts dans l'approche par la théorie de la reconnaissance.

La politique étrangère selon le professeur Frédéric Charillon est « *un instrument par lequel l'Etat tente de façonner son environnement politique international, mais elle n'est plus seulement une affaire de relations entre des gouvernements. Souvent considérée comme la gardienne des intérêts à long terme d'un Etat* »^{iv}. En effet, parmi les principes de bases qui orientent la politique étrangère d'un Etat, il y a la volonté de satisfaire l'intérêt national. Cependant, le concept de l'intérêt national est plus vaste et souvent porteur de confusions que nous ne l'imaginons. Le postulat que l'intérêt national soit le résultat de choix rationnels entre plusieurs alternatives possibles se heurte, comme nous l'avons dit plus haut, à de nombreux problèmes, à savoir comment pouvons-nous expliquer certains comportements qui dérogent à cette règle de simple calcul, plutôt matériel ?

Les intérêts non tangibles peuvent être une raison pour prendre telle ou telle décision, en dépassant ainsi la logique positiviste dans laquelle priment les intérêts martiaux mesurables. De plus, le postulat réaliste se heurte à de nombreux cas et situations auxquels il n'apporte aucune

réponse. Comme la plupart des essais sur la politique étrangère s'inscrivent plutôt dans une approche statocentrique, l'approche constructiviste ne sort pas de cette ligne, mais elle conforte l'idée que celui qui prend les décisions, c'est l'Homme avec tout ce que cela implique de questions morales et psychologiques. En effet, les essais cognitivistes essaient d'inscrire les intérêts dans une relation corolaire à l'identité de l'homme, cela revient à dire que nos intérêts dépendent de notre identité.

Dans cette vision du monde qui lie les intérêts à l'identité et aux idées qui présupposent les intérêts, Jean-Yves Haine affirme que l'ancien modèle de la rationalité est modifié, car les attentes qui représentaient une variable intermédiaire entre les intérêts et l'action constituent désormais ces intérêts. Il estime que le support du raisonnement est complètement différent et il confronte l'analyse néolibérale et la méthode constructiviste dans lesquelles les idées n'ont pas le même statut, ainsi dit-il : « *pour la première, les idées sont une variable causale dans la logique du choix rationnel, la seconde estime que les intérêts présupposent les idées. Cette approche constructiviste des intérêts ne signifie pas pour autant que l'intention perd de sa pertinence et de son importance. Au contraire, précisément parce que la source et la nature des préférences sont indéterminées dans la théorie substantielle du choix rationnel, cette conception idéelle ne déroge pas au postulat de base du choix rationnel, tel qu'il est défini par Elster. Simplement, l'origine de l'intention est différente, elle est aussi constituée par nos attentes et non plus seulement par nos intérêts* ». La reconnaissance dans cette ligne, peut être à la fois comme une attente et un mobile : une attente quand il s'agit de reconnaître au passif, c'est-à-dire notre attente d'être reconnus, et un mobile dans le cas de déni de celle-ci, ce qui peut se transformer en une lutte pour aboutir à la reconnaissance.

La reconnaissance comme source non tangible des conflits entre spécificité et fongibilité

La reconnaissance comme concept issu de la philosophie politique

La majorité des penseurs positivistes avant Hegel ont essayé d'interpréter la vie politique et sociale, ils lui ont donné une conception basée sur la lutte permanente pour acquérir la puissance. Cependant, quelles raisons poussent à vouloir acquérir la puissance à tout prix ? En interprétant la nature de l'homme, les positivistes ont présenté l'être humain comme un être égocentrique préoccupé seulement par son propre intérêt, qui se résume surtout dans la recherche de la puissance pour sa sécurité, sa survie et son profit pour le bien-être. Ainsi, l'homme est en lutte permanente pour la puissance, surtout matérielle. Contrairement aux positivistes, Hegel a essayé

de bâtir un modèle théorique grâce auquel il explique la vie sociale et politique comme une lutte permanente pour la reconnaissance.

En effet, le concept de la reconnaissance s'est développé dans la philosophie politique avec Hegel selon Axel Honneth^{vi} dans l'ouvrage où il traite la question de la lutte pour la reconnaissance. La reconnaissance, comme outil pour comprendre le conflit social, est exposée de deux manières différentes : à la forme active (besoin de reconnaître) et à la forme passive (le besoin d'être reconnu). Le premier cas a été traité par le philosophe Fichte et le second a été développé par Hegel, c'est pour cela que la notion d'intersubjectivité revient à ces deux philosophes qui ont essayé de présenter l'idée que « *chacun n'est pour soi qu'en tant que ce qu'il est pour et par les autres* » selon l'expression de Franck Fischbach^{vii}. Ce dernier a mentionné la différence entre les deux philosophes. À cet égard, il estime que Fichte étudiait surtout la possibilité qu'une conscience en reconnaisse une autre, alors que, selon Hegel, ce problème est déjà résolu : car, quand deux consciences se manifestent l'une à l'autre, elles se reconnaissent ; donc, le problème pour Hegel n'est pas de savoir si l'une de ces deux consciences reconnaît l'autre en tant que telle, mais de savoir si cette autre reconnaît bien la seconde comme conscience.

Le concept de la reconnaissance ne demeure pas, cependant, la spécificité de la philosophie politique, mais, il va être investi par les différentes disciplines en sciences sociales, entre autre les Relations Internationales.

L'interdisciplinarité du concept et l'étude des conflits interétatiques

Le concept de la reconnaissance doit son évolution et sa diffusion rapide à l'exigence de l'interprétation des changements actuels dans la société au niveau local, national, et international. Il la doit aussi à la passerelle entre les différentes branches des sciences sociales qui fait de ce concept un outil parmi d'autres à exploiter pour comprendre le fonctionnement de certaines relations psychologiques, sociales, politiques ou internationales.

Ainsi le travail de Thomas Lindemann^{viii} en Science Politique qui vaut une interprétation constructiviste pour comprendre la guerre, est bien le fruit de l'interconnexion entre les différents essais en sciences sociales. Ce n'est qu'à l'évolution de ce lien entre les différentes disciplines qu'on a pu donner une nouvelle impulsion qui s'adapte ou réintègre l'aspect intersubjectif dans la vie politique nationale ou internationale.

L'idée de la reconnaissance dépasse la sphère de la philosophie politique qui lui a donné naissance, pour être saisie ensuite par les autres sciences sociales. Les sociologues s'attachent à ses ramifications et à ses significations, voire même à ses effets sur les sociétés, les institutions et les individus. Les enquêtes effectuées dans les différentes institutions auprès des groupes sociaux

montrent le concept de la reconnaissance comme un enjeu incontournable dans la définition des relations et des discours de ces groupes sociaux. En revanche, ces chercheurs ne se contentent pas d'avoir des positions de « surplomb » selon le terme de Jean-Paul Payet^x, ils prétendent dresser une perspective permettant de localiser la dimension de la reconnaissance dans cette sphère sociale.

Les sociologues et philosophes d'inspiration interactionniste^x ont replacé le terme de la reconnaissance dans une sphère sociale et dans une modalité de construction de lien social. Ainsi, le groupe social est compris comme une donnée, à *priori*, déjà établie en matière de distribution des rôles et de définition des relations. Le sociologue traite de la reconnaissance entre les membres de cette société, comme un élément établissant du lien social.

L'établissement de la reconnaissance appelle plusieurs questions d'ordre philosophique, politique et sociologique. Ainsi se pose la question sur le rôle de la reconnaissance dans l'évolution d'une société.

En effet, en se basant à la fois sur les travaux de Hegel et aussi ceux de G.H. Mead en psychologie, Axel Honneth^{xi} a fait un essai conceptuel qui consiste à dégager les principaux éléments de la construction du système de la vie éthique : ainsi il a démontré trois modes de reconnaissance (reconnaissance au niveau de la famille, au niveau de la société et au niveau de l'Etat). Ces trois niveaux de la reconnaissance sont à leur tour liés à trois niveaux de hiérarchie du système éthique, en commençant par la famille qui reflète le premier degré de la reconnaissance *via* l'amour. Il s'agit, ici, de la reconnaissance qui consiste en relation affective, car l'individu y est présenté comme un être ayant besoin d'affection. En outre, l'auteur traite de la reconnaissance basée sur le droit, au niveau de la société. Enfin, un troisième niveau où l'être humain est reconnu dans l'Etat comme un sujet socialisé et universel. Dans la même perspective, Pierre Bourdieu a aussi traité la problématique de la reconnaissance. Pour lui, le « *capital symbolique n'existe que dans l'estime et par l'estime, la reconnaissance, la croyance, le crédit, la confiance des autres, et il ne peut se perpétuer qu'aussi longtemps qu'il parvient à obtenir la croyance en son existence* ». ^{xii}

Ces penseurs ont abordé la problématique de la reconnaissance comme un élément non tangible qui peut être un déterminant dans les relations sociales et affecte ces relations. Cependant, nous pouvons dire que le concept de la reconnaissance est lié à l'identité, celle-ci avec la notion de la justice, ont fait l'objet d'un débat. En effet, la relation entre identité et reconnaissance est au centre de la problématique de ce concept qui présente la reconnaissance soit comme phénomène constructif, soit comme phénomène destructif dans le cas où celle-ci n'est pas réalisée. La question est aussi de savoir : comment le déni de reconnaissance, les blessures morales ou la

violence symbolique peuvent être un moteur pour les conflits entre individus ou un groupe d'individus. Autrement dit, comment le déni de reconnaissance peut se transformer en un conflit ou un mobile pour la lutte sociale.

Quant à la problématique de la reconnaissance et de sa relation avec l'identité comme source plausible de conflit, ces travaux s'intéressaient à l'effet psychologique et social de la violence symbolique. Des situations réelles ou imaginées, de l'humiliation, du mépris et de la frustration ont un effet sur l'identité des individus ou sur des groupes sociaux. D'où l'importance des études comme celle de G.H. Mead^{xiii} en psychologie qui nous aide à comprendre, la façon dont l'identité individuelle se forge à travers l'expérience de la reconnaissance. Mais aussi, celle de Johan Dollard^{xiv} et de ses collègues à l'Université de Yale qui traitent du lien qui existe entre la frustration et l'agression. En effet, ces auteurs postulent que toute agression est due à la frustration, de manière à voir dans toute agression une frustration. Selon eux, l'existence de l'agression présage bien de la frustration, sans toutefois ignorer que l'agression n'est pas automatique, mais la possibilité de réaction agressive baisse suivant les freins existant, comme par exemples la peur de la peine. Pour notre réflexion l'agression peut résulter à la fois de déni de la reconnaissance, mais aussi de la lutte pour la reconnaissance. Concernant, la frustration nous pouvons la considérer comme un phénomène qui du par fois au déni de la reconnaissance.

Le débat sur la reconnaissance et sa relation avec la justice s'inscrit dans la relance des relations en mettant en valeur le travail de réparation, de repentir ou de réconciliation ; ainsi la reconnaissance reflète-t-elle bien la valeur de la responsabilité d'autrui, selon Jean-Paul Payet et Alain Battegay^{xv}.

En guise d'objet d'étude, nous traiterons le cas d'anciens belligérants se trouvant devant un travail de réparation et de justice, notamment lorsque les anciens belligérants sont des Etats.

Dans ce cas, la reconnaissance, en tant que besoin humain, devient nécessaire : soit dans la vie en général, soit en temps de crise. A l'inverse, le déni de reconnaissance par « l'agresseur », au sens de Hegel, prive la victime de la possibilité de voir reconnaître les torts infligés à son intégrité. Ce qui l'incite à réclamer la reconnaissance. En effet, les individus qui ont vécus des expériences traumatisantes ont besoin d'être reconnus. Reconnaître les blessures semble nécessaire pour un travail de réparation « *ce n'est qu'en reconnaissant les souffrances de chacun qu'une société se donne des chances de terminer une guerre, de reprendre une vie « normale»* »^{xvi}. Ainsi, la reconnaissance officielle de ce qui a été longtemps négligé psychologiquement peut être un début de soulagement et de cicatrization de blessures d'une société. Reconnaître ses crimes de guerre constitue un facteur essentiel au processus de réparation du préjudice, surtout quand on sait que la justice sous la

forme de châtement des coupables est difficile à obtenir. Dans de tels cas, la vérité peut se substituer à la justice au lieu de la compléter. Ainsi, la reconnaissance peut servir comme moyen de rapprochement entre anciens belligérants.

Notre hypothèse est que plus l'Etat agresseur a tendance à reconnaître ses torts, plus les relations entre anciens belligérants se normaliseront et ceux-ci se réconcilieront. La reconnaissance de l'ennemi, présentée par Julien Freund^{xvii} dans son ouvrage *Sociologie du conflit* comme condition nécessaire pour arriver à un compromis (accords d'Evian pour le cas franco-algérien), n'est-elle pas la moins nécessaire pour mettre fin à guerre de manière définitive. Nous démontrerons cette hypothèse à partir de l'exemple franco-algérien.

La reconnaissance dans le conflit franco-algérien en matière de passé commun

Le conflit franco-algérien peut être interprété suivant la logique de la reconnaissance et de la justice, mais aussi selon le lien qui existe entre la reconnaissance et les blessures identitaires. En effet, l'origine du conflit entre anciens belligérants réside dans la manière dont le passé est géré. Les politiques peuvent donner des attitudes différentes pour un seul événement. Tout d'abord, ils peuvent faire de l'événement un sujet de tension et de reproche pour le cas de la victime (accentuation du souvenir), comme ils peuvent dissimuler cet événement douloureux tant pour l'agresseur que pour la victime, enfin, la possibilité de reconnaître l'événement pour le cas de l'agresseur. Ce dernier cas est au centre de notre réflexion. Étant donné que la reconnaissance est une façon de répondre au poids du passé dans la politique étrangère, l'étude de l'enjeu de la reconnaissance nous paraît nécessaire pour connaître la compatibilité de ce moyen pour une éventuelle réconciliation dans les relations franco-algériennes. En effet, le phénomène de la reconnaissance s'est introduit dans la quotidienneté des relations internationales. Ainsi, de nombreux Etats insistent aujourd'hui sur la reconnaissance de torts infligés dans le passé, ce qui met un bémol au poids généralement accordé à la mondialisation et à la rationalité économique. On peut même estimer que les conflits revenant au passé sont l'un des résultats de cette mondialisation. En effet, la fin du XX^{ème} siècle est marquée par l'accélération de la mondialisation, ce qui a remis en question les identités des nations. Ce phénomène identitaire à son tour fait ressurgir la mémoire du passé colonial dans les Etats qui ont subi la colonisation. Cette colonisation a provoqué une destruction et une fraction identitaire. C'est la raison pour laquelle ces Etats se cherchent en revenant sur leur passé.

La mondialisation a permis ainsi aux Etats comme la France et l'Algérie de faire un retour sur leur histoire avant d'affronter un avenir incertain. Ce retour sur l'histoire mis en avant la question de la reconnaissance et de la réconciliation celle-ci implique des échanges. Il convient de se demander si ce travail de reconnaissance n'est pas le préalable à toute entreprise d'interaction^{xviii} de grande ampleur.

Notre démarche se base sur les représentations du passé des décideurs politiques. Il ne s'agit pas ici de se concentrer uniquement sur un psychologisme^{xix} illimité, mais nous nous basons, beaucoup plus, sur l'observation directe des expressions explicites de leurs représentations. En effet, nous avons mis en place une classification des sources selon leur valeur et leur authenticité afin d'analyser les attitudes et les représentations des décideurs en matière de politique étrangère. Pour cela, nous avons rassemblé un corpus constitué de documents officiels, c'est-à-dire de déclarations, communiqués, discours et conférences de presse. Ces documents contiennent les positions et les attitudes des décideurs. Cependant, s'il est essentiel de se consacrer à ces sources officielles, il ne s'agit pas pour autant de les prendre au pied de la lettre, mais nous essayons de les confronter à d'autres sources complémentaires telles que les mémoires et les discours de spécialistes des relations franco-algériennes. En outre, les articles de presse véhiculent un ensemble d'informations importantes qui nous aident à ne pas seulement situer les discours officiels, c'est-à-dire les conditions et les circonstances dans lesquelles ils ont été émis, mais ils nous permettent aussi de lire l'écho et l'évolution de ces discours sur la politique étrangère des deux Etats.

Nous mobilisons aussi un ensemble d'articles et d'ouvrages de spécialistes portant sur l'analyse de la politique étrangère et la compréhension des mécanismes de mémoire et de reconnaissance. L'importance de ces références est qu'elles proviennent des praticiens comme des académiciens.

La reconnaissance pour la refondation des relations franco-algériennes

À partir de 1988, les traces de la guerre d'Algérie ressurgissent et influencent les relations extérieures franco-algériennes. L'irruption de la mémoire sur la scène politique et médiatique est considérable, certains partis politiques ayant soulevé la question et les images de guerre ne manquant pas.

Dès lors, ce retour sur la période coloniale a pris une nouvelle dimension, qui n'a jamais existé auparavant. Il s'agit d'une demande de reconnaissance des torts infligés dans le passé colonial, considérée comme demande officielle de la part des décideurs de la politique étrangère en Algérie. Cette revendication trouve son origine au départ, selon certains spécialistes, dans la société civile. Signalons que du point de vue historique, cette période marque également le retour

de Bouteflika^{xx} au pouvoir en 1999 en qualité de chef d'Etat, ce qui a suscité des controverses sérieuses sur le sujet de la reconnaissance des faits du passé colonial (torts infligés au peuple algérien).

On passe donc d'un passé longtemps dissimulé et largement investi pendant la crise algérienne (surtout par les islamistes) à un passé qui va être de nouveau une source de conflits.

Ce qui nous intéresse ici, c'est qu'après l'arrivée de Bouteflika au pouvoir les relations extérieures franco-algériennes vont connaître une certaine amélioration au départ. Néanmoins, cela ne dure pas longtemps, puisque, après une période de prospérité, ces relations, au début du XXI^{ème} siècle, vont voir ressurgir le passé sur la scène politique. Cependant, cette réapparition est bien plus forte qu'avant. Le président algérien va rappeler à la France son passé en Algérie, jugé négatif, en l'occurrence la colonisation de l'Algérie et la guerre d'indépendance, et il va demander à la France de reconnaître ce passé.

De l'autre rive de la Méditerranée, l'Assemblée Nationale française a promulgué deux lois. La première par laquelle est reconnue officiellement la guerre d'Algérie en 1999, après un long chemin de lutte de certaines organisations et associations. L'autre en février 2005 dans laquelle est reconnu l'aspect positif de la colonisation.

En effet, si l'accentuation du souvenir de l'affrontement et la dissimulation de l'évènement ont caractérisé les attitudes des décideurs des politiques extérieures franco-algériennes depuis l'indépendance, la possibilité de reconnaître l'évènement n'est envisagée que récemment. Elle manque néanmoins de clarté dans les relations extérieures franco-algériennes en particulier, et interétatiques de manière générale.

Nous suivons l'évolution de ce nouveau mécanisme de « la reconnaissance » et cherchons à voir ses conséquences sur les relations franco-algériennes. En commençant par la reconnaissance de la guerre d'Algérie qui fut un tournant, après une longue période d'occultation.

La reconnaissance de la guerre d'Algérie

La reconnaissance officielle de la guerre d'Algérie^{xxi} en 1999, en tant que « guerre » et non en tant qu'« opérations de maintien de l'ordre » témoignait d'un changement décisif de perception. Cette guerre d'indépendance a été longtemps occultée et refoulée, comme si elle ne faisait pas partie de l'histoire de France. Elle était plutôt considérée comme une aventure sur l'autre rive de la Méditerranée, terminée par un échec. Ce changement de dénomination est un dévoilement d'une vérité, ou plutôt la reconnaissance d'une vérité. La vérité et la justice, ce sont deux variables pour lesquelles le conflit s'atténue ou s'accroît. C'est la raison pour laquelle nous devons savoir si la

reconnaissance de la guerre d'Algérie aura des conséquences positives pour les relations franco-algériennes. Autrement dit, la reconnaissance de « la guerre d'Algérie » en 1999, comme guerre et non pas « opérations de maintien de l'ordre », améliore-t-elle les relations extérieures franco-algériennes ?

Valérie-Barbara Rosoux^{xxii} affirme que Charles Josselin, délégué à la coopération et à la francophonie, estime que cette reconnaissance a eu un impact positif. Selon Josselin, les conséquences positives de cette reconnaissance sur les rapports franco-algériens ne laissent pas de doute.

En effet, c'est après cette reconnaissance que le président algérien Bouteflika a effectué une visite d'Etat en France, en se montrant prêt à tourner une page d'histoire chargée de souvenirs douloureux et prêt à construire des relations privilégiées à condition que la France soit en mesure de se débarrasser de sa « dette morale ». Pour autant que la guerre d'Algérie fût nommée comme telle par l'ex-colonie, sa reconnaissance officielle par la France déclenche une nouvelle politique envers le passé commun, c'est la politique de la reconnaissance. Ce tournant a donné une nouvelle impulsion aux relations bilatérales. En effet, ce changement de regard envers le passé a été bien reçu par les décideurs de la politique étrangère en Algérie.

Lors de sa visite officielle du 14 au 17 juin 2000, Bouteflika valorise ce que la France a entrepris sur l'histoire commune, mais il demande encore un travail de mémoire en inscrivant cela dans une œuvre de « vérité et de justice ». Ce sont les deux raisons pour lesquelles un devoir de reconnaissance par la France est nécessaire pour pouvoir continuer sur le chemin de la coopération privilégiée entre les deux Etats. Ainsi, le président Bouteflika a déclaré : « *Toutes ces mises à plat de l'Histoire sont une contribution inappréciable à l'éthique de notre temps. Elles gagneraient à être poursuivies et étendues à d'autres contextes, le contexte colonial ne saurait être ignoré. Que vous sortiez des oubliettes du non-dit la guerre d'Algérie en la désignant par son nom, que vos institutions éducatives s'efforcent de rectifier dans les manuels scolaires l'image parfois déformée de certains épisodes de la colonisation représente un pas encourageant dans l'œuvre de vérité que vous avez entreprise pour le plus grand bien de la connaissance historique et de l'équité entre les hommes* ». ^{xxiii}

La visite du président algérien, estimons-nous, est liée au changement du regard dans la politique française de l'Algérie (après la reconnaissance de la guerre d'Algérie.) En effet, depuis son arrivée au pouvoir, Bouteflika plaide pour une réconciliation avec la France. Comme si ce changement prélude, en quelque sorte, à une ère nouvelle, celle de la réconciliation et de la reconnaissance. Le président français n'a pas tardé à faire lui aussi une visite d'Etat en Algérie, en mars 2003, pendant laquelle il a exprimé son souhait de signer un Traité d'Amitié avec l'Algérie.

Le lancement du Traité d'amitié

Le projet du Traité d'amitié est révélateur d'un changement de regard de la France à propos de son passé colonial en Algérie : en reconnaissant la guerre d'Algérie comme une guerre et non pas comme des « opérations de maintien de l'ordre », ce fut le point de départ d'un rapprochement considérable.

Le Traité d'Amitié a été une initiative de la France lors de la visite du président français Jacques Chirac en 2003, mais il est aussi l'expression de la volonté des deux Etats dans la « déclaration d'Alger »^{xxiv}. Ce traité avait pour objet de donner une nouvelle impulsion aux relations franco-algériennes en tournant une page douloureuse dans l'histoire franco-algérienne, pour arriver enfin à une véritable réconciliation. Voilà ce que dit le président Bouteflika à propos de ce Traité dans son toast, lors de la visite de Chirac : « *Il est particulièrement heureux, à cet égard, que la déclaration commune qui fait partie des documents signés puisse ouvrir la voie à la conclusion d'un traité qui scellera notre engagement commun pour une relation de long terme, féconde, mutuellement avantageuse et portée par les aspirations profondes de nos deux pays.* »^{xxv} Le traité pourrait être aussi l'incarnation de la relation d'amitié que les deux pays souhaitent établir. Il est une sorte de Traité de paix complétant les Accords d'Evian selon Jean-Pierre Tuquoi, journaliste au quotidien *Le Monde* : « *D'un point de vue symbolique le traité, tant vanté par Jacques Chirac, tant attendu par Bouteflika, devra tourner la page de la guerre d'Algérie de manière plus officielle que ne le firent les accords d'Evian de 1962, qui visaient seulement à faire cesser les combats.* »^{xxvi}

En effet, les deux Etats voulaient mettre fin aux querelles qui remontent à l'époque coloniale, et reconstruire un couple à la manière franco-allemande. Mais le traité n'a pas encore été entériné.

L'Algérie exige la reconnaissance pour signer le Traité d'amitié

Comme nous l'avons affirmé précédemment, la reconnaissance s'est révélée être essentielle et incontournable dans la politique menée par le président algérien. C'est pour cela qu'il a souligné dans son discours^{xxvii} devant l'Assemblée Nationale française la nécessité d'examen de conscience, de mise à plat de l'histoire et de la reconnaissance de la dette morale de la France envers l'Algérie. En effet, il a valorisé, lors de sa visite en France en 2000, ce que la France a entrepris et a demandé que cette remise à plat soit étendue à d'autres contextes coloniaux. Un devoir de reconnaissance par la France est vu comme nécessaire pour continuer sur le chemin de la coopération et de l'amitié. D'ailleurs, ce devoir est mis en avant, comme condition préalable et nécessaire pour la signature du Traité d'amitié.

Les politiques français ont ignoré cette revendication, et font la sourde oreille. C'est la raison pour laquelle le président algérien ne rate pas une commémoration ou une célébration d'une fête nationale pour faire allusion ou afficher clairement cette exigence de reconnaissance comme condition nécessaire pour la refondation des relations franco-algériennes, surtout après l'adoption de la loi du 23 février 2005^{xxviii} qui a exacerbé les tensions. En effet, cette loi montre le paradoxe qui existe dans la politique algérienne de la France. D'une part, la France voulait signer un Traité d'Amitié alors que la reconnaissance de ses crimes coloniaux est une condition essentielle et préalable pour que l'Algérie signe ce Traité. D'autre part, le président Chirac reste impassible lors de la promulgation de la dite loi qui représente l'idéal de la mission civilisatrice de la France en Algérie. Ainsi, la conquête de l'Algérie par la France est présentée comme une présence « positive » sur l'autre rive de la Méditerranée. La question qui se pose ici est : comment une telle loi a-t-elle été votée par le Parlement français, et comment nous pouvons expliquer ce paradoxe dans la politique étrangère de la France ? Est-il dans l'ordre du rationnel ?

La loi du 23 février 2005 enterre le traité d'amitié

La loi du 23 Février 2005 reste incompréhensible du point de vue de la politique de réconciliation et de reconnaissance dessinée par les présidents de la France et de l'Algérie.

La dite loi mentionne le rôle « positif » de la colonisation française outre-mer, et, dans son article 4 deuxième alinéa, prévoit que : « *Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit* ». ^{xxix}

La loi du 23 février n'est ni fortuite ni rationnelle : ce n'est que le résultat du travail continu mené par les plus grands nostalgiques de l'Algérie française, c'est-à-dire ceux qui croient à la mission civilisatrice de la France en Algérie. Nous allons voir aussi que la loi n'est que le résultat d'une série de projets de lois proposés au fur et à mesure par les différents acteurs politiques, notamment ceux du gouvernement.

L'apport positif de la colonisation française est une idéologie^{xxx} avant d'être une loi. En effet, le vote de la loi n'a fait qu'explicitier les idées de ceux qui croient, jusqu'au aujourd'hui, que la colonisation était bien, une mission civilisatrice pour les territoires colonisés. Il se trouve que l'idée du rôle positif de la France outre-mer s'est véhiculée d'abord dans les discours et allocutions des responsables français, ensuite elle a été reconnue par l'institution législative. Jacques Chirac, lors de son inauguration, le 11 novembre 1996, d'un monument dédié aux victimes et combattants morts en Afrique du Nord de 1952 à 1962 reconnaît, déjà, dans une allocution^{xxxi} le rôle positif et la mission civilisatrice de la France en Afrique du Nord.

Le 24 février 2003, le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin confia une mission au député UMP du Lot-et-Garonne Michel Diefenbacher : la rédaction d'un rapport^{xxxii} visant à parachever les efforts de reconnaissance matérielle et morale de la Nation à l'égard de ses rapatriés.

Le 5 mars 2003, une centaine de députés UMP (dont en premier lieu Philippe Douste-Blazy, alors maire de Toulouse et député de Haute-Garonne) déposent une proposition de loi^{xxxiii} relative à la reconnaissance de l'œuvre positive de la France en Algérie.

Le 10 Mars 2004, la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, dépose à l'Assemblée nationale, au nom du gouvernement, un projet de loi^{xxxiv} « portant reconnaissance de la France et apport national au profit des Français rapatriés »

En somme, nous pouvons dire que la loi, loin d'être une surprise, révélait la posture traditionnelle du gouvernement français : elle n'est devenue loi qu'après une longue contribution des acteurs du Gouvernement et de quelques députés de la majorité.

Quant aux conséquences de cette loi, notamment dans son article 4^{xxxv}, sur les relations franco-algériennes, elles ne peuvent être que négatives. En effet, les différentes réactions, souvent véhémentes, le prouvent. Cette loi a été très contestée sur les deux rives de la Méditerranée. Si la loi est passée sans peine au niveau du Parlement, elle n'a cependant pas été bien accueillie par les historiens, les universitaires et une partie de la classe politique. Elle a même été très mal vue. Ce sont notamment les historiens français qui ont dévoilé la réalité des crimes coloniaux, sans parler des témoignages inédits des acteurs directs de ces crimes, comme ceux du Général Paul Aussaresses^{xxxvi}. Ce dernier s'est vu retirer la médaille de la Légion d'honneur après qu'il ait osé parler sur les crimes de la Guerre d'Algérie, et non parce que la loi les pénalise – puisque tous les crimes ont été amnistiés par les autorités françaises. On la lui a retiré pour s'être vanter de ses crimes.

Cependant, ce qui nous intéresse beaucoup plus dans notre réflexion, ce sont surtout les réactions de politiques algériens : comment évaluent-ils les effets de cette loi sur les relations franco-algériennes ? Y aura-t-il un Traité d'Amitié, malgré cette loi ?

Personne ne peut nier les répercussions négatives de la loi du 23 février sur la signature du Traité. Sans le vote de cette loi, l'Algérie et la France étaient sur le chemin de l'amitié. Il était même probable que ce Traité soit signé avant la fin 2005. Cependant, la loi du 23 février fut obstacle à cette signature, voire même la cause majeure de sa non-signature.

Cette loi a été votée au moment des négociations du Traité d'Amitié, ce qui est incompréhensible pour le gouvernement algérien. Elle a été interprétée comme un double jeu de la part du

gouvernement français : on ne peut pas être à la fois pour la réconciliation et la frustration. C'est la raison pour laquelle cette loi a été vue comme une affirmation de la volonté de la France de continuer dans la même ligne : celle de l'ignorance et de l'occultation de son passé négatif en Algérie. La loi du 23 février a généré des désaccords. Elle a été très contestée par l'Algérie, par son Président, son Assemblée et par tous les partis politiques et associations.

D'abord, le président algérien Bouteflika, dans sa lettre^{xxxvii} lors de la rencontre internationale autour du 8 mai 1945 à Sétif, n'a pas hésité à assimiler la colonisation française en Algérie aux épisodes les plus sombres de l'Allemagne nazie. Dans le même discours le président Bouteflika faisait allusion aux propos de l'ambassadeur Français Hubert Colin de Verdière à l'université de Sétif le 27 février 2005. Il y affirme, que, bien que tourné vers la repentance, le discours de l'ambassadeur pour la reconnaissance des massacres du 8 mai 1945 reste insuffisant. En effet, le peuple algérien attend encore que cette reconnaissance soit étendue à d'autres événements. Pour Bouteflika, cette demande n'est ni étrange ni impossible, en soulignant des exemples d'initiatives déjà entreprises par des Etats colonisateurs comme l'Italie envers la Lybie et l'Ethiopie.

La riposte du Président algérien ne s'arrête pas là. Elle est suivie par une série de déclarations, visant à la fois à rappeler à l'ex-colonisateur ses pages les plus sombres, et à lui demander une reconnaissance pour ses crimes contre l'humanité. Lors de la célébration du 5 juillet 2005 pour la Fête de l'Indépendance, Bouteflika dénonce les essais de falsification de l'Histoire : « *Ainsi dit : « c'est du reste avec le plus grand mépris que nous observons les perversions de l'Histoire auxquelles se livrent depuis quelques temps les nostalgiques d'une Algérie colonisée ».*^{xxxviii}

Le Président algérien dans une allocution lors de la célébration de la fête de l'indépendance, a fait l'éloge de la posture positive de l'Algérie envers son avenir (ouverture, réconciliation, et amitié) ; cependant, il n'a cessé de rappeler l'aspect négatif de la colonisation, en insistant sur la reconnaissance comme la moindre des choses que l'Algérie puisse attendre de la France : « *Ils nous ont habillé de leur nationalité intrusive, usant d'hostilité et d'animosité, nous ont imposé des devoirs sans les droits à des fins inavouées, nous ont obligés à brandir leur emblème tricolore, nous ont imposé leur chant patriotique et nous ont appris que nos ancêtres étaient des Gaulois. Ils nous ont exploité [...] Le moindre des devoirs envers notre peuple et nos vaillants choubada [martyrs] est de réclamer des excuses officielles d'une Nation dont la Révolution humaine avait pour slogan liberté, égalité et fraternité, d'un Etat qui doit assumer pleinement ses responsabilités historiques et démontrer réellement sa volonté sincère d'amorcer une nouvelle ère pour les relations d'amitié de partenariat et de respect mutuel ».*^{xxxix}

En janvier 2007, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale algérienne prononça un discours^{xl} devant son homologue français, dans lequel il a dénoncé la loi sur l'aspect positif de la

colonisation. Dans ce même discours, il parle de la contradiction entre cette loi et l'objectif des deux Etats pour refonder leurs relations, c'est-à-dire, le double jeu français à l'égard des relations bilatérales entre l'Algérie et la France.

Enfin, la loi du 23 Février a été mal reçue et condamnée aussi bien par l'Organisation Nationale des Moudjahidines (ONM) que par les différentes associations, comme la Fondation du 8 mai 1945.

Suite à la contestation et à la condamnation virulentes de cette loi en France par les historiens, et en Algérie surtout par son Président, les partis de gauche comme le Parti socialiste ont proposé sa modification. Néanmoins, cette proposition a rencontré une vive opposition. C'est la raison pour laquelle le président Chirac lui-même est intervenu pour modifier l'article 4^{xi}, après une longue polémique à l'Assemblée.

En réponse aux questions posées précédemment, nous pouvons dire que l'inertie du Président français est due à sa sympathie à l'égard des nostalgiques de l'Algérie française, puisqu'il a déjà prononcé maintes fois des déclarations conciliantes envers les rapatriés.

L'ajournement, voire l'enterrement du Traité d'Amitié suite à la promulgation de la dite loi ne fait plus aucun doute. En effet, la loi du 23 Février a provoqué le Président de la République algérien, la classe politique et aussi les organisations et les associations qui représentaient les catégories les plus touchées par la colonisation. Cette loi a poussé à lancer une campagne anticoloniale. Nous expliquons la réaction des représentants algériens (Président de la République, Président de l'Assemblée, chefs de partis, et aussi présidents d'organisations et d'associations des plus touchés de la colonisation) par l'écart entre les deux volontés : entre celle qui ne veut pas reconnaître et celle qui veut être reconnue. Ce Traité aurait dû être signé avant la fin de l'année 2005. Les deux Etats auraient aussi pu ouvrir un nouveau chapitre et refonder leurs relations. Mais cela n'est pas encore réalisé. D'après Mohammed Bejaoui, Ministre des Affaires Etrangères algérien, « cette loi a fait perdre à l'Algérie une année de préparation du projet de traité d'amitié ».^{xlii}

La question qui se pose ici est : y aura-t-il une chance de réconciliation avec le nouveau Président Nicolas Sarkozy, surtout quand on sait que celui-ci était farouchement défavorable à une reconnaissance quand il était Ministre de l'Intérieur ?

L'arrivée de Nicolas Sarkozy à la présidence change la donne

L'arrivée de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République française change les données. Pour lui, l'amitié ne s'écrit pas, mais s'exerce sur le terrain, c'est-à-dire par des projets et des contrats ; cependant, il était, dès sa campagne électorale, défavorable et hostile à une reconnaissance

systématique de la France à l'égard de l'Algérie. Pour le Président français, la reconnaissance est un acte de « haine de soi ». Néanmoins, dès son premier voyage en Algérie après son élection, il a condamné le système colonial. La question ici est de savoir si cette condamnation est liée à des raisons pragmatiques ou d'apaisement du conflit en vue de réconciliation. Autrement dit, la condamnation du système colonial est-elle suffisante pour une réconciliation ? Peut-il y avoir une réconciliation sans reconnaissance ?

Les contrats remplacent le traité d'amitié

Pour le Président français Nicolas Sarkozy, il ne faut pas limiter l'amitié entre les deux Etats dans un traité : l'amitié pour lui est quelque chose qu'on vit et qu'on prouve quotidiennement, et donc un texte écrit n'est plus nécessaire pour prouver l'existence de cette amitié. Pour le président, l'amitié est quelque chose de tangible qui existe déjà entre les deux peuples algérien et français. Ce qui signifie que le Président français, dès le départ, a opté pour l'option économique : il a mis en avant ce facteur comme moyen efficace pour permettre aux deux Etats d'avoir des relations durables sans interruption et sans retour en arrière. Ainsi, à la veille de son déplacement le 1^{er} janvier 2007 en Algérie, il a déclaré que : « [...] *Le second objectif sera de refonder la relation franco-algérienne autour d'un triptyque : former, investir, échanger. Lors de cette visite sera signée une convention de partenariat unique en son genre, un document qui sera signé non pas par deux ministres des Affaires étrangères mais par deux gouvernements, un document global qui regroupe l'ensemble de la coopération entre les deux pays d'une validité de dix ans. Cette convention représente, du point de vue français, une sorte de « traité d'amitié simplifié ».* « *L'amitié ne se satisfait pas d'un papier, l'amitié se fait de manière concrète, dans les actes et les actions* », ajoutait monsieur le président^{xliii} ». Cela montre qu'il voulait répondre au blocage du Traité d'Amitié avec l'Algérie par un mini-traité, en s'inspirant de sa politique face à une Constitution européenne bloquée à cause du vote négatif de la France et des Pays-Bas^{xliv}. Reste à savoir si ce qui s'applique à l'Europe peut s'appliquer au contexte franco-algérien. Le président français voulait faire un mini-traité ou un traité simplifié avec l'Algérie, uniquement pour une période de dix ans, ce qui exclut toute tentative de réconciliation politique. Ensuite, la plus forte raison qui poussa Nicolas Sarkozy à conclure un tel traité éphémère avec l'Algérie est la morosité qu'a connue l'économie française.

La question qui se pose ici est la suivante : peut-on régler des problèmes d'ordre historiques par des moyens économiques ?

La stratégie pragmatique qui fait de l'économie un moyen pour effacer les impressions défavorables liées à la colonisation ont été déjà l'effort de nombreux hommes politiques. La politique mitterrandienne, qui visait une relance des relations franco-algériennes pour favoriser la

position de la France en Algérie et de faire face au rôle sans cesse accru des Etats-Unis notamment en matière d'investissement économique dans le domaine pétro-gazier, n'a pas réussi à dépasser les querelles du passé.

La politique du Président français Nicolas Sarkozy ne semble pas loin de cette stratégie qui mit en avant le facteur économique pour remédier à tous les problèmes. La France est le premier partenaire de l'Algérie, c'est pour cela que le président français dès son élection a choisi l'Algérie comme première destination après l'Europe. Le partenariat entre les deux Etats est d'une immense importance. On ne peut ni négliger l'aspect économique, ni oublier l'imbrication et l'enchevêtrement des intérêts sur tous les plans dans les relations franco-algériennes. D'ailleurs le président algérien lui-même le rappelle dans une interview : « *Dans les domaines économique et commercial, les relations ont connu un progrès notable notamment au niveau des échanges commerciaux dont le volume a atteint 8,9 milliards de dollars en 2006 et 9 milliards de dollars en 2007. Le volume des investissements français en Algérie a totalisé entre 2002 et 2007, selon l'Agence nationale algérienne de développement de l'investissement (ANDI), près de 650 millions de dollars grâce à la réalisation de 135 projets d'investissement* »^{xlv}. Cependant, cette relation stratégique avec l'Algérie menée par la gauche autant que par la droite française ne semble pas remédier aux problèmes d'ordre identitaire. Peut-on finir un conflit identitaire par des moyens économiques ?

Bouteflika lui-même reconnaît cet aspect complexe des relations franco-algériennes, ce ne sont que l'Histoire et la géographie qui ont rendu ces relations intenses et fertiles. Cependant, la question qui se pose ici est : peut-on sous-estimer le passé tant qu'il y a des raisons économiques favorables et denses ? Autrement dit, peut-on renoncer au passé, ou écarter l'Histoire du chemin de l'économie pour construire l'avenir entre Algériens et Français, à la manière de la construction de l'Union européenne comme le dit le président français ? Après toute la polémique autour du passé lors de la présidence de Jacques Chirac, et la revendication de l'Algérie de la reconnaissance pour toute refondation des rapports bilatéraux, on est en droit de se demander si tout cela était une instrumentalisation de la mémoire à des fins politiques, d'un côté comme de l'autre. Enfin, l'arrivée de Sarkozy a-t-elle amélioré les relations politiques ?

La dénonciation du système colonial remplace la reconnaissance

Le président français Nicolas Sarkozy, à l'opposé de Jacques Chirac, ne porte pas beaucoup d'intérêt à l'Histoire, il se concentre plutôt sur l'économie, sur le présent et sur ce que ce présent peut donner pour l'avenir. Pour lui le passé ne doit pas être une source de blocage. Il insiste sur le fait que, les deux sociétés possèdent des atouts pour aller au delà-là des contentieux liés au passé, et doivent regarder l'avenir ensemble. Le président français refuse que la France fasse un acte de

reconnaisse des crimes commis en Algérie, en justifiant son refus de toute repentance systématique comme « haine de soi ». Il estime que les deux sociétés ont souffert de cette colonisation, et donc, il traite la victime et l'agresseur sur un pied d'égalité.

Ensuite, pour lui, il n'y aurait pas seulement un aspect négatif à la colonisation mais également un aspect positif. De plus, la reconnaissance est plutôt un repentir qui revêt un aspect religieux, ce qui veut dire que la logique de l'économie l'emporte sur les relations entre Etats (pas de place à la repentance entre Etats). Le président français ne conçoit pas la reconnaissance comme un travail de réparation qui peut être une solution au dilemme franco-algérien en matière du passé commun, mais plutôt comme un travail de mémoire objectif dans lequel, il peut avoir une reconnaissance des faits, loin de la contrition et de l'usage de la mémoire en politique. Ainsi il a déclaré : « *Certainement qu'il y a eu beaucoup d'ombres, de souffrances et d'injustices au cours des 132 années que la France a passées en Algérie, mais il n'y a pas eu que cela. Je suis donc pour une reconnaissance des faits, pas pour le repentir, qui est une notion religieuse et n'a pas sa place dans les relations d'Etat à Etat. Le travail de mémoire doit continuer, mais dans la dignité et l'objectivité, à l'abri des polémiques et des tentatives d'instrumentalisation politique* »^{xlvi}

Le président français optait pour la condamnation du système colonial, et non pour la reconnaissance des crimes coloniaux qui demande un travail de réparation du dommage causé par l'agresseur. Cette réparation peut-être à la fois morale et matérielle.

Le refus d'aller sur le chemin de la réconciliation et de la reconnaissance laisse les relations entre les deux rives de la Méditerranée toujours fragiles devant un passé commun non encore assumé. En effet, autant les relations franco-algériennes paraissent solides et favorables, autant elles sont l'otage de l'ombre d'un passé, alimenté par la haine, qui peut fragiliser les rapports à tout moment. Le passé colonial pèse constamment et lourdement sur les décisions politiques dans les deux États. Nul ne peut ainsi nier le rôle de la mémoire dans les attitudes politiques.

La mémoire coloniale marque et détermine la politique étrangère des deux Etats. À titre indicatif les relations extérieures franco-algériennes pendant les années de crise en Algérie ne semblent pas débarrassées du poids du passé commun. La réalité de ces relations pendant les années 1990 montre qu'après quarante-six ans d'indépendance de l'Algérie, la guerre ne semble pas finie, ses traces continuent à influencer les décisions politiques. Les deux Etats ont-ils besoin de se réconcilier pour réaliser un partenariat d'exception^{xlvii} ?

En effet, à la veille de la visite d'Etat du Président français en Algérie prévu début décembre 2007, il y avait eu un incident diplomatique causé par les propos du Ministre algérien des moudjahiddines (les anciens combattants) qui a évoqué dans un entretien avec *El Khabar*,

quotidien algérien arabophone, les origines juives du président français. Ensuite, il avait douté de la sincérité de la politique de Nicolas Sarkozy envers l'Algérie. Ces propos auraient pu annuler la visite du Président français en Algérie, sans un entretien téléphonique^{xlviii} entre les deux chefs d'Etat. Bouteflika a rassuré Nicolas Sarkozy sur la position algérienne et a confirmé que le Président français serait accueilli comme un ami.

Après cet entretien téléphonique, le Président français a pu effectuer sa visite en Algérie, plus précisément dans la ville de Constantine, où il a tenu un discours au sein de son Université. Dans ce discours^{xlix}, il condamne le système colonial jugé injuste, mais aussi il propose aux Algériens de regarder surtout vers l'avenir. Car ce dernier est prometteur pour les deux Etats pour bâtir un avenir fondé sur des intérêts communs. Il donne l'exemple de l'Union européenne qui s'est construite sur la volonté de dépassement des querelles pour le bien-être de l'Europe et pour un avenir meilleur.

Fin avril 2008, lors de la signature d'un accord de coopération entre trois Universités algériennes et l'Université de Strasbourg, l'ambassadeur français tient un discours à l'Université du 8 mai 1945 de Guelma. Le choix de cette université n'est pas fortuit. Il correspond à l'un des lieux sur lequel se déroulèrent les massacres du 8 mai 1945. Dans son discours^l, il réaffirme les propos tenus par le Président Nicolas Sarkozy à Constantine et reconnaît aussi les fautes et les crimes commis le 8 mai. En outre, il appelle à ne plus occulter le passé, à finir avec l'ère de la dénégation et de l'injustice, pour aller vers celle de l'entente et de l'amitié. L'ambassadeur français, bien qu'il ne nie pas le rôle que peuvent jouer les deux variables de la connaissance et de la reconnaissance dans l'apaisement des tensions entre les deux Etats, appelle à ne pas être accaparé uniquement par ces deux variables.

Pour l'évolution de la position algérienne, les deux propos du Président français et de son ambassadeur sont un pas important mais restent insuffisant tant que la condamnation du système colonial et la reconnaissance des torts infligés aux Algériens ne touchent qu'une partie de son passé, en l'occurrence les massacres du 8 mai 1945. En effet, la revendication algérienne est que tous les épisodes du passé colonial français soient reconnus. D'après Tuquoi, le Ministre algérien des Affaires Etrangères, Abdelaziz Belkhadem, « affirme qu'il faut que la reconnaissance soit écrite noir sur blanc dans le texte du Traité d'Amitié lors de sa signature.^{li}»

La posture française, en somme, oscillait donc entre le refus de toute reconnaissance systématique, et la condamnation du système colonial, avec un accent porté principalement sur le plan économique. Mais ce dernier plan est prometteur pour le nouveau Président français : l'Algérie a les ressources brutes humaines ou matérielles, la France la technologie, donc les deux

Etats à ses yeux doivent regarder ce que cette coopération peut engendrer comme avantages pour les deux parties, et non pas ce qu'un passé lointain peut receler d'horreurs. Ce qui fait que l'amitié vient du besoin de l'un de l'autre.

Cependant, cette stratégie n'est pas nouvelle, elle est d'ailleurs la cause du progrès réalisé dans les rapports économiques franco-algériens depuis l'Indépendance. En effet, les échanges économiques sont considérés par de nombreux spécialistes comme la cause principale de la non-rupture des relations franco-algériennes ; pour autant, l'histoire commune ne permet pas de réunir les deux Etats pour un avenir commun et pour une relation expurgée des traces du passé. Si les problèmes d'ordre historique persistent, c'est que les deux Etats n'ont pas pu tourner une fois pour toute une page d'histoire qui a longtemps influencé les décisions politiques de part et d'autre, et ils furent dans de nombreux cas une cause de blocage et de crises politiques entre l'Algérie et la France. Depuis quarante-sept ans, les relations franco-algériennes ne se sont pas dépassionnées ni départies du passé colonial.

Bibliographie

En Arabe :

- Articles:

ZAIT Kamel, « Entretien avec l'ambassadeur français Bernard BAJOLET », *ELKHABAR*, quotidien algérien, 27/02/2008, n° 5255

Discours, allocutions, toasts, lettres :

—Lettre du président algérien Abdelaziz Bouteflika lors de « la rencontre internationale autour des crimes de 08/05/45 », In. « *Hutab warasâil, du 10-01 au 17 mai 2005* » (discours et lettres), deuxième partie, direction de l'information, présidence de la république, Alger, Août 2005, pp. (499-508)

« al-Ġazâ'ir- France, harisatan ala taziz asaraka elmoutamayza », (Algérie-France veillent que leurs relations d'exception soient renforcées) [En ligne].URL :http://193.194.78.233/ma_ar/stories.php?story=06/04/11/9316487

En Anglais :

- Ouvrages:

—DOLLARD Johan, DOOB W. Leonard, MILLER E. Neal, et al., *Frustration and aggression* , New Haven, Yale University Press, 1939.

—J. LONG William and BRECKE Peter dans leur ouvrage « *War and reconciliation : reason and emotion in conflict resolution* », London, Mit Perss, 2003

- MEAD H. George, *Mind, Self, and society, from the standpoint of social behaviorist*, Chicago, The University of Chicago Press, 1947.
- ONUF Nicholas, « Constructivisme : A user's manual », In., ONUF Nicholas, dir., *International relations in a constructed world*, New York, M.E Sharpe, INC, 1998
- MITRANY David, *A working peace system*, London, Oxford University Press, 1943.
- ONUF Nicholas, « Constructivisme : A user's manual », In., ONUF Nicholas, dir., *International relations in a constructed world*, New York, M.E Sharpe, INC, 1998, p. 59
- TAYLOR Charles, APPAIAH K. Anthony, HABERMAS Jürgen, et al, *Multiculturalism, examining the politics of recognition*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1994.

Dictionnaire :

ROBERTSON David, *A dictionary of modern politics, A guide to the complex ideology and terminology which surrounds the world of politics*, London, England, second edition, 1993, 232-233.

En français :

▪ Ouvrages, Articles, entretiens, interviews :

- AUSSARESSES Paul, « *Je n'ai pas tout dit, Ultimes révélations au service de la France* » entretien avec Jean-Charles Deniau, Monaco, Rocher, col. Documents Rochers, 2008.
- HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, trad de l'allemand par RUSCH Pierre, Paris, CERF, 2008.
- CHARILLON Frédéric, *Politique étrangère, nouveaux regards*, Paris, Presses universitaires de sciences po, 2002.
- CLAISSE Stéphane, « Reconnaissance sociale et problèmes historiques », In., VAN YPERSELLE Laurence, dir., *Questions d'histoire contemporaine, conflits, mémoires et identités*, Paris, Presses Universitaire de France, 2006, p.103-131.
- FISCHBACH Franck, *Fichte et Hegel, la reconnaissance*, Paris, PUF, 1999.
- LINDEMANN Thomas, *Penser la guerre, l'apport constructiviste*, Paris, Harmattan, 2008.
- PAYET Jean-Paul, BATTEGAY Alain, *La reconnaissance à l'épreuve, explorations socio-anthropologiques*, France, Presse Universitaire du Septentrion, 2008.
- BOURDIEU Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Le seuil, 1997, p.200.
- ROSOUX Valérie-Barbara, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales*, Bruxelles, Emile Bruylant, 2001.
- STORA Benjamin, *la gangrène et L'oubli, la mémoire de la guerre d'Algérie*,
- STORA Benjamin, « Quand une mémoire (de guerre) peut en cacher une autre (coloniale) », In. *La fracture colonial, La société française au prisme de l'héritage colonial*, dir BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas, LEMAIRE Sandrine, la Découverte, Paris, 2005
- TUQUOI Jean-Pierre, *Paris-Alger, couple infernal*, Paris, Grasset, 2007.
- WALTZER Michael, *Pluralisme et démocratie*, trad. du français par ROMAN Joël, Paris, Esprit, 1997.

▪ Articles de revues :

- JEAN-YEVES Haine, « Kennedy, Kroutchev et les missiles du Cuba », *culture et conflits*, n°36, vol.1, Paris, Harmattan, 2000, pp. 106-120

- Articles de presse :

—BOUZAGHRENE Nadja, « à la veille de son déplacement en Algérie, Nicolas Sarkozy préconise « un traité d'amitié simplifiée » », El Watan, [En ligne]

URL : <http://www.elwatan.com/A-la-veille-de-son-deplacement-en>

—Entretien téléphonique entre le président de la République, Nicolas Sarkozy, et le président algérien Abdelaziz Bouteflika le 29 novembre 2007 [En ligne] URL :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/algerie406/france-algerie1015/realtions-politiques_3992/entretien-telephonique-entre-president-republique-nicolas-sarkozy-president-algerien-abdelaziz-bouteflika-29-novembre-2007_56903.html

—Interview du président Bouteflika au journal qatari Al Arab, lundi 14 avril 2008, [En ligne] URL : http://193.194.78.233/ma_fr/stories.php?story=08/04/14/1204291

—L'Italie s'excuse et paie une dette à la Libye pour la colonisation subie, *L'express*, publié le 01/09/2008, [En ligne]. URL : http://www.lexpress.fr/actualite/monde/l-italie-s-excuse-et-paie-une-dette-a-la-libye-pour-la-colonisation-subie_556898.html

—Metaoui Faycel, Cherfaoui Zine, « Nous nous sommes fixé une feuille de route ambitieuse », entretien avec Nicolas Sarkozy, président de la république française, au quotidien algérien *EL-Watan* [En ligne] URL : <http://www.elwatan.com/Nous-nous-sommes-fixe-une-feuille>

- Allocutions, décrets, discours, toasts, lois, projets de lois, rapports :

—Allocution du président français Jacques Chirac lors de son inauguration le 11 novembre d'un monument dédié aux victimes et combattants morts en Afrique du nord de 1952 à 1962 [En ligne] URL :

http://www.elysee.fr/elysee.fr/francais_archives/interventions/discours_et_declarations/1996/novembre/allocution_du_president_de_la_republique_lors_de_l_inauguration_du_monument_a_la_memoire_des_victimes_tombees_en_afrique_du_nord_de_1952_a_1962.1910.html

—Allocution du président algérien lors de la célébration de la fête de l'indépendance, le 06 Juillet 2006 [En ligne] URL : http://193.194.78.233/ma_fr/stories.php?story=06/07/08/4927571

—Décret n°2006-160 du 15 février 2006 par lequel le deuxième alinéa de l'art 4 de la loi du 23 février 2005 a été abrogé [En ligne] URL : Décret n°2006-160 du 15 février 2006-art.1 JORF 16 février 2006

—Décret n°2006-160 du 15 février 2006 par lequel le deuxième alinéa de l'art 4 de la loi du 23 février 2005 a été abrogé [En ligne] URL : Décret n°2006-160 du 15 février 2006-art.1 JORF 16 février 2006

—Discours prononcé par le président algérien. Abdelaziz Bouteflika devant le parlement français [En ligne], URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/international/reception-algerie-cr.asp>. Consulté le 17/06/2008.

—Discours prononcé par le président algérien, Abdelaziz Bûtaflîka devant le parlement français lors de sa visite en France Juin 2000, Op.cit.

—Discours du président algérien du 04 Juillet 200, à l'occasion de la fête d'indépendance et de la jeunesse, [En ligne] URL : http://193.194.78.233/ma_fr/stories.php?story=05/07/04/6379739

—Discours de SAADANI Amar, Président de l'Assemblée populaire nationale prononcé lors de l'accueil solennel à l'APN de Monsieur Jean-Louis DEBRÉ Président de l'Assemblée Nationale

Française Janvier 2007, [En ligne] URL : http://www.apn-dz.org/apn/french/discours/alloc21_01_07.htm consulté le 07/05/2008

—Discours du président français Nicolas Sarkozy lors de sa visite d'Etat à Constantine, débuts décembre 2007, [En ligne] URL : <http://www.elysee.fr/webtv/discours-monde/discours-de-m-le-president-de-la-republique-a-l-universite-mentouri-de-constantine-video-15-230.html>

—Discours de M. Bernard Bajolet à Guelma, 08 mai 2008, [En ligne] URL : http://www.ambafrance-dz.org/article-imprim.php?id_article=2000

—Loi n°2005-158 du 23 février 2005 [En ligne] URL : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898> consulté le 20 mai 2007

—Loi n°2005-158 du 23 fevrier 2005,[En ligne] URL : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898> consulté le 15/Mai /2008.

—Projet de loi n° 1499, Assemblée nationale de la France, [En ligne] URL : www.assemblée-nationale.fr/12/projets/p11499.asp

—Proposition de loi n° 667 Assemblée nationale de la France, [En ligne] URL : www.assemblée-nationale.fr/12/propositions/pion0667.asp

—Rapport à la demande du premier ministre Jean-Pierre Raffarin, établi par Michel Diefenbacher [En ligne] URL : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000593/0000.pdf>

—Toast du président d'Algérie Abdelaziz Bouteflika prononcé sur l'honneur du président français, Jacques Chirac lundi 03 mars 2003 site de ministère des affaires étrangères d'Algérie[En ligne] URL : http://193.194.78.233/ma_fr/stories.php?story=03/05/17/1907152

ⁱ MITRANY David, *A working peace system*, London, Oxford University Press, 1943.

ⁱⁱ ONUF Nicholas, « Constructivisme: A user's manual », *In.*, ONUF Nicholas, dir., *International relations in a constructed world*, New York, M.E Sharpe, INC, 1998, p. 59.

ⁱⁱⁱ Nous entendons par interactionniste : l'évolution permanente et le changement perpétuel du monde des idées. En effet, contrairement aux postulats réalistes et néolibéraux, le constructivisme présente l'homme comme un être social qui se forge dans ses relations avec son environnement social, humain, affectif, matériel, où l'acquis est primordial. L'approche constructiviste est la mieux adaptée pour répondre a ces nouvelles problématiques.

^{iv} CHARILLON Frédéric, *Politique étrangère, nouveaux regards*, Paris, Presses universitaires de sciences po, 2002, p.13-26.

^v JEAN-YEVES Haine, « Kennedy, Kroutchev et les missiles du Cuba », *culture et conflits*, n°36, vol.1, Paris, Harmattan, 2000, pp. 106-120

^{vi} HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, trad de l'allemand par RUSCH Pierre, Paris, CERF, 2008.

^{vii} FISCHBACH Franck, Fichte et Hegel, la reconnaissance, Paris, PUF, 1999.

^{viii} LINDEMANN Thomas, *Penser la guerre, l'apport constructiviste*, Paris, Harmattan, 2008.

^{ix} PAYET Jean-Paul, BATTEGAY Alain, *La reconnaissance à l'épreuve, explorations socio-anthropologiques*, France, Presse Universitaire du Septentrion, 2008.

^x Comme Axel Honneth et Charles Taylor.

^{xi} HONNETH Axel, *Op.cit.*

^{xii} BORDIEU Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Le seuil, 1997, p.200.

^{xiii} MEAD H. George, *Mind, Self, and society, from the standpoint of social behaviorist*, Chicago, The University of Chicago Press, 1947.

^{xiv} DOLLARD Johan, DOOB W. Leonard, MILLER E. Neal, et al., *Frustration and aggression*, New Haven, Yale University Press, 1939.

^{xv} PAYET Jean-Paul, BATTEGAY Alain, *la reconnaissance à l'épreuve, Explorations socio-anthropologique*, Septentrion Presses Universitaires, Villeneuve d'Ascq, France, mars 2008, pp.23-41.

^{xvi} CLAISSE Stéphane, « Reconnaissance sociale et problèmes historiques », *In.*, VAN YPERSELLE Laurence, dir., *Questions d'histoire contemporaine, conflits, mémoires et identités*, Paris, Presses Universitaire de France, 2006, p.103-131.

^{xvii} FREUND Julien, « *Sociologie du conflit* », Paris, PUF, Col.la Politique Éclatée, 1^{ère} édit. Mars 1983.

^{xviii} Nous entendons par une interaction à grand ampleur : l'interaction qui peut mener à une coopération intensive dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cela dit, une sorte d'intégration régionale, à titre d'exemple l'Union Européenne, ou le model franco-allemand.

^{xix} Nous essayons d'analyser les documents, par référence à des expressions explicites des acteurs, sans toutefois oublier, les représentations que font les acteurs en référence aux événements du passé. Dès lors, l'invocation des critères psychologiques ne doivent pas être les seules critères à prendre en considération, mais, nous nous basons, beaucoup plus, sur l'observation directe des expressions explicites de leur représentations.

^{xx} BOUTEFLIKA Abdelaziz (1935), homme politique algérien ex-ministre de la jeunesse et de sports au gouvernement de Ben Bella et puis des affaires étrangères au gouvernement de Boumediene jusqu'à la mort de ce dernier en 1978. Il revient au pouvoir après son élection comme le seul candidat présenté pour le poste de président de la république, élu le 15 avril 1999. Bouteflika est un ancien combattant au sein du FLN, il s'engage très jeune dans la lutte contre l'occupation française.

^{xxi} La reconnaissance de la guerre d'Algérie n'est pas le fruit du hasard, mais plutôt le résultat de la lutte permanente des différentes associations et organisations qui ont un poids dans la société française, comme la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants), l'ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre, et UNC (Union Nationale des Combattants). En effet, cette reconnaissance est due à la lutte des groupes de pression qui se sont mobilisés pour faire valoir leurs droits matériels et moraux. Sans telle reconnaissance, ils ne peuvent jouir du statut d'un ancien combattant, au nom duquel ils peuvent obtenir des droits. Ainsi, cette reconnaissance n'a rien à voir avec l'Algérie, parce que la guerre n'était pas reconnue comme telle pour la France. Mais non pas pour l'Algérie.

^{xxii} ROSOUX Valérie-Barbara, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales*, Bruxelles, Emile Bruylant, 2001, p.147.

^{xxiii} Discours prononcé par le président algérien. Abdelaziz Bouteflika devant le parlement français [En ligne], URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/international/reception-algerie-cr.asp>. Consulté le 17/06/2008.

^{xxiv} La Déclaration d'Alger signée le 2 Mars 2003, lors de la visite de Jacques Chirac en Algérie, prélude à des nouveaux rapports d'exception entre les deux Etats, basés sur la consolidation du dialogue politique et de la coopération économique; ainsi que l'approfondissement et la rénovation de la coopération culturelle, scientifique, et technique ; mais aussi, la promotion de la circulation des personnes.

^{xxv} Toast du président d'Algérie Abdelaziz Bouteflika prononcé sur l'honneur du président français, Jacques Chirac lundi 03 mars 2003 site de ministère des affaires étrangères d'Algérie [En ligne] URL : http://193.194.78.233/ma_fr/stories.php?story=03/05/17/1907152

^{xxvi} TUQUOI Jean-Pierre, *Paris-Alger, couple infernal*, Paris, Grasset, 2007, p.50.

^{xxvii} Discours prononcé par le président algérien, Abdelaziz Bûtaflîka devant le parlement français lors de sa visite en France Juin 2000, Op.cit.

^{xxviii} Loi n°2005-158 du 23 février 2005 [En ligne] URL : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898> consulté le 20 mai 2007

^{xxix} Loi n°2005-158 du 23 février 2005, [En ligne] URL : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898> consulté le 15/Mai /2008.

^{xxx} Une idéologie dans la définition courante, « est un ensemble de croyances et de valeurs particulières, sans spécification duquel de cet ensemble est correcte, ni même une théorie spécifique expliquant comment cet ensemble est produit », ROBERTSON David, *A dictionary of modern politics, A guide to the complex ideology and terminology which surrounds the world of politics*, London, England, second edition, 1993, 232-233.

^{xxxi} Allocution du président français Jacques Chirac lors de son inauguration le 11 novembre d'un monument dédié aux victimes et combattants morts en Afrique du nord de 1952 à 1962 [En ligne] URL : http://www.elysee.fr/elysee.fr/francais_archives/interventions/discours_et_declarations/1996/novembre/allocution_du_president_de_la_republique_lors_de_l_inauguration_du_monument_a_la_memoire_des_victimes_tombees_en_afrique_du_nord_de_1952_a_1962.1910.html

^{xxxii} Rapport à la demande du premier ministre Jean-Pierre Raffarin, établi par Michel Diefenbacher [En ligne] URL : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000593/0000.pdf>

^{xxxiii} Proposition de loi n° 667 Assemblée nationale de la France, [En ligne] URL : www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion0667.asp

^{xxxiv} Projet de loi n° 1499, Assemblée nationale de la France, [En ligne] URL : www.assemblee-nationale.fr/12/projets/p11499.asp

^{xxxv} Loi n°2005-158 du 23 février 2005, *Op.cit.*

^{xxxvi} AUSSARESSES Paul, « *Je n'ai pas tout dit, Ultimes révélations au service de la France* » entretien avec Jean-Charles Deniau, Monaco, Rocher, col. Documents Rochers, 2008.

^{xxxvii} Lettre du président algérien 'abdul-'aziz bû taflîqa, lors de « la rencontre internationale autour des crimes de 08/05/45 », In. « *Hutab warasâil, du 10-01 au 17 mai 2005* » (discours et lettres), deuxième partie, direction de l'information, présidence de la république, Alger, Août 2005, pp. (499-508)

^{xxxviii} Discours du président algérien du 04 Juillet 200, à l'occasion de la fête d'indépendance et de la jeunesse, [En ligne] URL : http://193.194.78.233/ma_fr/stories.php?story=05/07/04/6379739

^{xxxix} Allocution du président algérien lors de la célébration de la fête de l'indépendance, le 06 Juillet 2006 [En ligne] URL : http://193.194.78.233/ma_fr/stories.php?story=06/07/08/4927571

^{xl} Discours de SAADANI Amar, Président de l'Assemblée populaire nationale prononcé lors de l'accueil solennel à l'APN de Monsieur Jean-Louis DEBRÉ Président de l'Assemblée Nationale Française Janvier 2007, [En ligne] URL : http://www.apn-dz.org/apn/french/discours/alloc21_01_07.htm consulté le 07/05/2008

^{xli} Voir Décret n°2006-160 du 15 février 2006 par lequel le deuxième alinéa de l'art 4 de la loi du 23 février 2005 a été abrogé [En ligne] URL : Décret n°2006-160 du 15 février 2006-art.1 JORF 16 février 2006

^{xlii} « al-Ġazâ'ir- France, harisatan ala taziz asaraka elmoutamayza », (Algérie-France veillent que leurs relations d'exception soient renforcées) [En

ligne].URL : http://193.194.78.233/ma_ar/stories.php?story=06/04/11/9316487

^{xliii} BOUZAGHRENE Nadjia, « à la veille de son déplacement en Algérie, Nicolas Sarkozy préconise « un traité d'amitié simplifiée » », El Watan, [En ligne] URL : <http://www.elwatan.com/A-la-veille-de-son-deplacement-en>

^{xliv} On se rapporte, pour le vote négatif de ces deux Etats, au site de la constitution européenne, disponible online : <http://constitution-europeenne.info/tab.htm,consulté> le 13/10/09.

^{xlv} Interview du président Bouteflika au journal qatari Al Arab, lundi 14 avril 2008, [En ligne] URL : http://193.194.78.233/ma_fr/stories.php?story=08/04/14/1204291

^{xlvi} Metaoui Faycel, Cherfaoui Zine, « Nous nous sommes fixé une feuille de route ambitieuse », entretien avec Nicolas Sarkozy, président de la république française, au quotidien algérien *EL-Watan* [En ligne] URL :

<http://www.elwatan.com/Nous-nous-sommes-fixe-une-feuille>

^{xlvii} L'exception réside dans la qualité des rapports que la France peut entretenir avec l'Algérie. En effet, depuis l'indépendance de l'Algérie, les deux Etats ont toujours insisté sur le fait d'arriver à un niveau élevé de coopération, de manière à faire de leurs rapports un prototype des relations nord-sud. Ce qui n'a jamais été le cas. Au contraire, le prototype qui existe pour l'instant est celui d'une relation nord-nord (le couple franco-allemand).

^{xlviii} Entretien téléphonique entre le président de la République, Nicolas Sarkozy, et le président algérien Abdelaziz Bouteflika le 29 novembre 2007 [En ligne] URL : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo-833/algerie406/france-algerie1015/realions-politiques_3992/entretien-telephonique-entre-president-republique-nicolas-sarkozy-president-algerien-abdelaziz-bouteflika-29-novembre-2007_56903.html

^{xlix} Discours du président français Nicolas Sarkozy lors de sa visite d'Etat à Constantine, débuts décembre 2007, [En ligne] URL : <http://www.elysee.fr/webtv/discours-monde/discours-de-m-le-president-de-la-republique-a-l-universite-mentouri-de-constantine-video-15-230.html>

^l Voir discours de M. Bernard Bajolet à Guelma, 08 mai 2008, [En ligne] URL : http://www.ambafrance-dz.org/article-imprim.php3?id_article=2000

^{li} TUQUOI Jean-Pierre, *op.cit.*, p.80.